

CHECK AGAINST DELIVERY

**Remarques d'ouverture de
M. l'Ambassadeur Stefano Toscano, Directeur du GICHD**

Réunions intersessions de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel
Genève, 19-21 juin 2023

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est un grand honneur et un plaisir pour moi de faire ces remarques d'ouverture aujourd'hui. J'aimerais remercier la Présidence, l'Unité d'appui ainsi que mes collègues du GICHD pour leur engagement dans l'organisation de ces réunions intersessions.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, avec son impact concret et positif sur la vie de nombreux individus dans le monde, est sans aucun doute une réussite. Pourtant, nous vivons une période d'instabilité, avec des conflits armés qui éclatent ou persistent dans de nombreuses régions du monde, tandis que d'autres États luttent encore pour se libérer de la contamination qui les affecte depuis longtemps. Il en résulte un risque accru lié aux engins explosifs, qui causent d'immenses dommages aux personnes et aux communautés dans le monde entier. Nous devons donc redoubler d'efforts pour faire respecter les normes établies par la Convention et veiller à ce qu'elles ne soient pas érodées. L'accélération des progrès vers l'universalisation de la Convention et le renforcement de notre engagement en faveur de sa pleine mise en œuvre restent fondamentaux.

Le Plan d'action d'Oslo nous a donné une feuille de route ambitieuse, réaliste et mesurable pour guider nos efforts en vue d'une mise en œuvre plus solide de la Convention et pour renforcer la qualité, l'efficacité et l'efficience de notre travail. À l'approche de la cinquième Conférence d'examen de la Convention, nous devons commencer à identifier les domaines de la mise en œuvre du plan d'action qui pourraient être renforcés, ainsi que d'autres qui n'ont peut-être pas été classés comme prioritaires de manière adéquate. À cet égard, permettez-moi de réitérer l'importance du partage d'informations par les États parties sur les progrès accomplis pour la concrétisation des engagements en faveur de la mise en œuvre du plan d'action.

Monsieur le Président,

Le GICHD se rend compte avec satisfaction que les réunions intersessions examineront certains des aspects clés de la mise en œuvre de la Convention qui requièrent encore des efforts en vue de leur pleine réalisation.

La lutte antimines bénéficie de l'intégration effective de la dimension de genre et de la diversité. Nous devons désormais nous concentrer sur les résultats en ce qui concerne l'égalité et l'inclusion en nous appuyant sur des engagements accrus et des ressources ciblées. Le GICHD est activement engagé dans ce domaine. Le Centre travaille avec ses partenaires dans les pays affectés pour renforcer les capacités en fournissant des évaluations, des formations basées sur les compétences, des cours sur le leadership inclusif, un soutien dans les plans de travail communs, une assistance technique continue et des visites de contrôle. Nous encourageons vivement les États parties et les autres partenaires à tirer parti des ressources et du soutien disponibles.

Il est également important de réfléchir aux questions liées à la planification en temps opportun de l'achèvement. Une planification anticipée permet d'identifier et de mettre en place les structures et les processus nécessaires, tant opérationnels que juridiques, qui permettront de traiter toute contamination résiduelle de manière sûre, durable, efficace et efficiente. Par le biais d'ateliers et d'un soutien direct en matière de planification stratégique, de normes et de solutions personnalisées de gestion de l'information, le GICHD aide actuellement les États désireux de mieux comprendre comment se préparer à l'achèvement.

Enfin, il est plus que bienvenu que ces réunions nous permettent de réfléchir aux moyens de mieux intégrer les considérations environnementales dans les efforts de mise en œuvre, un sujet qui n'a pas encore reçu suffisamment d'attention de la part de notre communauté. A travers plusieurs publications, le GICHD a exploré les conséquences négatives non intentionnelles des opérations de lutte antimines sur l'environnement, telles que la dégradation causée par certaines méthodes de dépollution, ainsi que le potentiel transformatif des interventions visant à le protéger, dans le cadre global de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Actuellement, le Centre analyse les tendances et les bonnes pratiques concernant la contribution de l'action antimines à la résilience au changement climatique. Nous présenterons les résultats de cette analyse plus tard dans l'année.

Monsieur le Président,

Le secteur de la lutte antimines a connu des succès considérables. 30 États parties ont déclaré avoir achevé la mise en œuvre de l'article 5 et d'autres ne sont plus très loin de mettre en œuvre les obligations de la Convention qui sont assorties d'un délai. De nouveaux succès dans l'action contre les mines peuvent en effet être obtenus si le secteur continue à fournir un soutien ciblé et efficace aux États parties touchés, dont la situation d'urgence, si je puis me permettre, ne fait plus les gros titres dans les médias. Il nous faut également relancer le soutien aux États qui, tout en ayant accompli des efforts et des progrès considérables, ne sont plus qu'à quelques pas de l'achèvement et ont encore besoin d'un appui final pour remplir leurs obligations dans les meilleurs délais.

Je vous souhaite à toutes et tous une réunion productive qui nous aidera à préparer de manière efficace la vingt-et-unième Assemblée des États parties et la prochaine Conférence d'examen de 2024.

Merci.